

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_073

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
19 + 3 pouvoirs

Date de publication : 16 septembre 2022

Le 15 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. TIRARD (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme ÉTIENNE (pouvoir donné à Mme SEUVRE), Mme ROUSSEAU (pouvoir donné à Mme COUDERT),

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, M. LECOMPTE, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme GERMAIN et M. LANGLOIS ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE
GRDF**

Visas :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande émise par la société GRDF par le biais de son notaire,

Vu le Projet de convention de servitudes ;

Exposé des motifs :

CONSIDERANT que les réseaux doivent être amenés à l'équipement « Centre Nautique » ;

CONSIDERANT que la mise en place de ces réseaux implique l'instauration de servitudes au profit de GRDF et de ENEDIS sur les parcelles cadastrées AW 272 433 436 et 439

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit autoriser l'établissement de ces servitudes

CONSIDERANT que le projet de convention doit être soumis au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **VALIDE** l'établissement de cette servitude ;
- **AUTORISE** M. le maire à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 16 septembre 2022
Le Maire, Yves DELOT,

